

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Lundi 24 Juin 2019

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent
- Actualisation des délégués du Comité Syndical
- Autorisation de lancer et signer un marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs (CSPS)
- Réunion avec l'ensemble des titulaires le 17 juin
- Derniers marchés publics signés
- Impact des marchés passés sur l'emploi local
- Prolongation de la délégation avec COVAGE (Seine Estuaire Networks)
- Rapport du délégataire Connect76
- Point sur les réunions territoriales
- Point d'avancement technique
- Demandes d'attribution de l'aide à l'installation de kits satellites
- Actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)
- Recrutement de contractuels sur les postes vacants
- Rémunération de vacataires
- Nouveau site Internet
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 24 juin à 14H30, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame LUCOT-AVRIL Virginie ouvre la séance
Madame DESSAUX Annic est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent**

Le Compte rendu du Comité Syndical du 2 avril 2019 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Installation de nouveaux délégués au sein du Comité Syndical**

Communauté de communes de Falaises du Talou

Par délibération de son Conseil communautaire réuni le 12 mars 2019, la Communauté de communes Falaises du Talou a informé le Syndicat de la désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

Il est proposé d'entériner la désignation des délégués de la Communauté de communes de Falaises du Talou avec Monsieur Jean-Marie BEURAIN en qualité de délégué titulaire et Monsieur Bruno GENDRON en qualité de délégué suppléant.

Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Par délibération de son Conseil communautaire réuni le 23 mai 2019, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a informé le Syndicat de la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

Il est proposé d'entériner la désignation des délégués de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole avec Monsieur Pascal CORNU en qualité de délégué titulaire et Monsieur Bertrand GIRARDIN en qualité de délégué suppléant.

Madame LUCOT-AVRIL précise que le territoire de la Communauté urbaine le Havre Seine Métropole est membre à double exercice : à la fois en territoire zone AMI mais aussi pour les communes que nous desservons qui n'étaient pas, auparavant, membres de la Communauté Urbaine.



- **Autorisation de lancer et signer un marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs (CSPS)**

À l'issue d'une consultation publique lancée en 2015, Seine-Maritime Numérique avait attribué un marché public portant sur les missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 2 et 3 à la société CSPS Consulting pour une durée de quatre années.

Ce marché étant arrivé à son terme, il apparaît nécessaire de relancer une consultation publique.

Le SMN souhaite renouveler le marché avec deux missions : une mission de CSPS au sens du droit du travail, et des prestations complémentaires sous forme d'un marché à bons de commande sans minimum et un maximum annuel de 200 000 €.

Le choix du prestataire se fera à 50% sur le prix et à 50% sur la valeur technique de l'offre.



- **Réunion avec l'ensemble des titulaires des marchés publics le 17 juin**

Une réunion avec l'ensemble des entreprises travaillant pour le Syndicat s'est tenue le 17 juin dernier à l'Hôtel du Département. Plusieurs points ont été abordés :

- état d'avancement global du Programme 100% THD
- sous-traitance locale
- convention cadre avec la Direction des Routes
- principes de communication avec les élus

Le Syndicat va mettre en place une charte du courrier et un courrier type à destination des entreprises à l'entête de Seine-Maritime Numérique.

Madame LUCOT-AVRIL indique qu'il y a 72 sous-traitants sur l'ensemble des marchés, il peut donc être difficile de tous les identifier.

Christian CHUPIN précise que la totalité des entreprises étaient présentes lors de cette réunion soit une vingtaine de personnes.



- **Derniers marchés publics signés**

Christian CHUPIN indique qu'une CAO s'est tenue le 15 mai dernier afin d'attribuer les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Lot 1 : pilotage et stratégie juridique et financière, attribué au groupement Cap Hornier/Lwa ;
- Lot 2 : négociation bancaire et gestion de la dette, attribué à Orféor.

Concernant les marchés en cours, des avenants ont été signés :

- l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre desserte FTTH des Communautés de communes de Caux Austreberthe, du Plateau Vert et de Varenne et Scie.
- l'avenant n°1 au marché de construction du réseau de desserte FTTH des Communautés de communes du Pays Neufchâtelois, de Campagne de Caux et du Canton de Valmont.

Ces deux avenants ont pour objet de mettre en adéquation le périmètre des marchés passés en Conception-Réalisation avec les marchés publics lancés antérieurement.

Ils ont reçu un avis favorable des membres de la CAO réunie le 15 mai dernier.



- **Impact des marchés passés sur l'emploi local**

Christian CHUPIN présente l'évaluation de l'impact économique et social des marchés publics lancés par le Syndicat sur le territoire de la Seine-Maritime.

11M€ ont déjà été engagés en sous-traitance pour 72 entreprises dont 40% sont normandes et 30% issues de Seine-Maritime.

À ce jour, plus de 110 emplois directs ont été créés dans les entreprises attributaires, et 70 emplois créés dans la sous-traitance, Par ailleurs, 12 000 heures d'insertion ont été effectuées à ce jour au sein des entreprises attributaires..

Ces données sont encore amenées à évoluer.



- **Prolongation de la délégation avec COVAGE (Seine Estuaire Networks)**

Christian CHUPIN présente ce projet de prorogation. Le 2 août 2012, la Communauté de communes de Saint-Romain-de-Colbosc, remplacée ensuite par la Communauté de Communes de Caux Estuaire, a signé une délégation de service public avec Seine Estuaire Networks, filiale de COVAGE NETWORKS pour une durée initialement prévue de sept ans, en vue de construire et exploiter un réseau THD à destination des entreprises de son territoire. Ce réseau est d'ailleurs contigu d'un autre qui couvre la zone portuaire du Havre et confié au même délégataire

La Communauté de communes de Caux Estuaire a ensuite adhéré le 25 janvier 2018 au Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique. . À ce titre, elle a transféré la compétence aménagement numérique au Syndicat mixte et, par voie de conséquence, a mis à disposition de SMN le réseau délégué, assurant ainsi la substitution de droit du délégant dans le contrat de délégation.

Depuis, la Communauté de Communes a constitué avec deux autres intercommunalités la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. La délégation initialement signée arrive à échéance le 29 août 2019. Or, le délégant souhaite envisager sereinement les solutions possibles faisant suite à la fin du contrat. Pour ce faire, une prolongation du contrat de quinze mois est envisagée par un avenant à la convention originelle.

Le chiffre d'affaires de ce réseau est relativement faible, autour de 75k€/an. Malgré une augmentation de 127 k€ prévue par rapport au budget réel à date, l'impact financier de cet avenant reste limité.

Au vu de la modification de la valeur de la délégation l'équilibre économique de la délégation n'est pas modifié en faveur du délégataire.

Madame LUCOT-AVRIL précise que ce point vient d'être présenté à la Commission de Délégation de Service Public, et fait référence à ce que le Syndicat a déjà acté avant la fusion. De plus, cet avenant traite de la partie des communes de la nouvelle Communauté Urbaine n'étant pas en zone AMII.



- **Rapport du délégataire Connect76**

Maxime DELPLANQUE, Directeur de projet chez Cap Hornier présente le rapport annuel 2018 du délégataire.

Cap Hornier a accompagné le Syndicat dans l'analyse du premier rapport annuel de Connect 76 portant sur l'année 2018.

Le rapport annuel est le premier rapport de la convention de délégation de service public, ce qui explique quelques éléments incomplets dans celui-ci.

Pour pallier ce problème, une réunion de travail va être organisée avec Connect 76 pour définir avec le délégataire le formalisme et le contenu du rapport, afin que dès 2019, celui-ci respecte les obligations de la convention de délégation.

Présentation des résultats :

Le résultat net de la société Connect 76 est négatif à hauteur de 510 000 € pour l'exercice 2018 ; ceci s'explique par des recettes d'exploitation nulles du fait qu'aucune prise n'ait été réceptionnée ; pour autant, la société a supporté des charges d'exploitation à hauteur de 507 000 €, ce qui donne un excédent brut d'exploitation (EBE) du même montant.

Revenus prévisionnels

Le chiffre d'affaires total réalisé en 2018 est inférieur de 540 000 € par rapport au plan d'affaires contractuel.

Les prévisions faites par le délégataire dans le plan d'affaires contractuel indiquaient, pour l'exercice 2018 :

- Un chiffre d'affaires de 526 000 €
- Une subvention d'exploitation de 14 000 €.

Charges d'exploitation 2018 :

- Le niveau des charges s'élève à 507 000 € en 2018, principalement porté par les charges de personnel et les coûts administratifs.

Prévisions 2019 :

Connect76 prévoit d'affermier environ 40 000 prises et de commercialiser 12 000 prises, ce qui fait un taux de pénétration de 30 %.

Le chiffre d'affaires est donc estimé à environ 1.5 M€.

Cap Hornier estime que cette vision de Connect76 paraît légèrement surévaluée. Il faudra donc vérifier ces éléments pour l'année prochaine.

Les charges d'exploitation vont augmenter ce qui devrait conduire à un résultat net à nouveau négatif selon les prévisions de Connect 76.

Immobilisations :

Ce qui a été amorti concerne :

- les équipements actifs posés dans les NRO : 3 000 €
- 251 000 € de frais de constitution de la société
- 250 000 € de mise en place du SI
- 331 000 € de déploiement d'éléments actifs

La clause de retour à meilleure fortune est incluse dans tous les contrats de délégation de service public: elle a pour objectif de répartir la valeur de la délégation si les revenus sont plus conséquents que prévus initialement.

C'est pour cela que l'indicateur EBE est utilisé pour vérifier que les revenus ne sont pas supérieurs aux charges.

L'article 30 du contrat rappelle les conditions nécessaires pour que le SMN76 puisse bénéficier d'une contribution de la part du délégataire :

- Le résultat net cumulé doit être positif.
- L'EBE cumulé constaté doit être supérieur à l'EBE cumulé contractuel initial.

Lors de l'exercice 2018, aucune des deux conditions n'a été remplie, la clause d'intéressement n'est donc pas applicable.

Sur la commercialisation :

Le délégataire indique dans son rapport annuel :

- Que l'opérateur SFR a « annoncé son intention d'arriver sur le RIP ». Cette position reste trop vague, il convient de travailler avec le délégataire afin d'avoir une vision plus claire sur la date d'arrivée effective de l'opérateur SFR.
- Aucune information n'est fournie sur l'état d'avancement des discussions avec les autres opérateurs : OCEN ou alternatifs.

Pour conclure :

- Sur la forme, un travail est à prévoir en vue des prochaines livraisons.
- L'estimation de chiffre d'affaires pour l'année 2019 semble surestimée, au vu de la situation à date, et notamment du nombre de prises afferchées.



- **Point sur les réunions territoriales**

Madame LUCOT-AVRIL rappelle les dates des prochaines réunions et précise que ces échanges sont faits pour présenter les dates de déploiement aux élus et l'avancée du projet. Les retours sur les réunions passées sont très positifs.

Frédéric DEMAILLY, en charge des relations avec les membres, confirme cet aspect. Elles permettent d'informer au mieux la population.

Les sujets évoqués qui ressortent lors de ces réunions sont :

- L'implantation aérienne : notamment sur l'enfouissement avec le SDE.
- La relation commerciale, le tarif des fournisseurs d'accès.

Madame LUCOT-AVRIL indique que ce n'est pas le rôle du Syndicat de donner un tarif, le particulier devra obtenir l'information auprès d'un fournisseur d'accès lors du raccordement final.

Monsieur Xavier NEUVILLE, Directeur des Services Techniques du SDE 76 prend la parole. Il explique que le SDE ne donne pas son avis sur le déploiement de la fibre par le Syndicat. Cependant, la volonté du SDE est de pouvoir coordonner un maximum les travaux, de diffuser les plans projets et de se coordonner avec le Syndicat afin d'éviter de détruire par la suite des installations.

Les équipes du SDE sont représentées par un technicien qui suit les différents travaux avec les entreprises. Certaines rencontres ont déjà eu lieu.

LE SDE attend des réponses rapides de la part du Syndicat afin de donner pleinement satisfaction aux territoires en coordonnant l'ensemble des opérations.

Madame LUCOT-AVRIL indique que nous avons le cahier des charges du Fonds National pour la Société Numérique (FSN) à respecter, qui n'est pas forcément compatible avec les délais du SDE.

La difficulté est de trouver un mode d'emploi qui permet d'être en parfait phasage.

De plus, le Syndicat travaille avec 72 sous-traitants.

Etienne DESMET chef de projet FttH, précise que le SMN a déjà rencontré le SDE pour affiner la procédure avec le Syndicat.

Certaines difficultés se posent :

Le Syndicat gère un grand nombre de marchés publics et de sous-traitants qui interviennent dans des calendriers différents et contraints, il est donc difficile de coordonner les deux calendriers. Par exemple sur certains sites, le Syndicat est encore en phase d'études.

Xavier NEUVILLE proposera une note à ce sujet, afin d'améliorer la prise en compte respective des travaux et d'anticiper ceux dont le SMN a besoin.

Michaël SAIMAN, chef de projet FttH, indique que l'anticipation est possible. Cependant, en fonction des projets, où le SDE est propriétaire de certaines infrastructures, il peut être envisagé de poser des fourreaux supplémentaires entre deux chambres qui appartiennent au SDE.

Mais cela est totalement proscrit dans le cadre d'effacement de réseaux pour lesquels les infrastructures appartiennent à Orange.



- **Point d'avancement technique**

Frédéric DEMAILLY, chargé des relations avec les membres, présente l'avancement technique du Syndicat.

Schéma global de la hiérarchie complète du réseau FttH

Il y a une réalité technique et administrative dans le déploiement.

450 armoires optiques seront installées, parfois plusieurs dans la même commune.

En revanche, il y aura 60 000 points de branchements optiques à proximité immédiate des habitations à desservir.

Madame LUCOT-AVRIL précise que ce sont les opérateurs qui auront conventionné avec Connect 76 qui pourront entrer dans le réseau.

Aujourd'hui c'est le cas d'Orange et SFR. L'opérateur Free est en négociation.

Point d'avancement sur la construction du réseau

12 Nœuds de raccordement (NRO) ont été installés sur 29.

4 conventions NRO ont été émises.

Sur les 450 armoires de rue, environ 306 conventions ont été émises, soit 68 % du conventionnement SRO formalisé.

Le rôle des Communes dans la réalisation du Projet

Trois points de vigilance sont à observer. Le respect des engagements sur le calendrier d'ouverture commerciale dépendra en grande partie :

- de la rapidité d'instruction et de retour des conventions d'installation d'équipements (NRO/SRO/PBO),
- de l'implication des communes concernées par les problèmes d'adressage à résoudre,
- de la signature par les particuliers et les propriétaires bailleurs individuels des conventions nécessaires aux appuis en façade, ce qui nécessitera peut-être que l'on revienne solliciter les maires.

Le Syndicat a spécifiquement recruté un agent qui a pour mission la résolution des problématiques d'adressage du 1^{er} juin au 31 août.

Précautions à prendre dans l'information aux habitants

À l'ouverture commerciale, certains habitants ne seront pas tout de suite raccordables pour différentes raisons :

- Il nous manquera des autorisations d'urbanisme et des accords de propriétaires privés et publics pour construire toutes les branches de réseau nécessaires.
- Certains habitants auront une adresse qui n'est pas connue de La Poste et donc des Fournisseurs d'Accès à Internet.
- Certains habitants voudront souscrire un abonnement auprès d'un FAI qui n'est pas (encore) utilisateur du réseau de SMN et client de Connect76.
- Certains habitants seront locataires dans un collectif qui ne sera pas fibré par SMN pour cause de refus du propriétaire de donner accès au bâtiment.
- Certains habitants ont une habitation qui est isolée ou éloignée du réseau ce qui a pour conséquence que les travaux ne seront réalisés que lorsque le locataire exprimera le souhait de souscrire un abonnement auprès d'un FAI client de SMN76 (habitations raccordables à la demande).

Monsieur Émile CANU demande si les communes ont le choix des couleurs des armoires de rues.

Madame LUCOT-AVRIL répond que dans le dossier d'implantation que la commune reçoit, il y a possibilité de choisir la couleur (ivoire ou vert par exemple). Selon les territoires, les dossiers doivent également être validés par l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Stéphane GAYANT précise que le choix de la couleur de l'armoire est laissé à la mairie et cela n'a aucune incidence sur le coût pour le SMN.



- **Demande d'attribution de l'aide à l'installation de kits satellites**

Pour rappel, l'aide à l'installation de kits satellites a été maintenue.

À ce jour, une demande a été faite sur la commune de Ménerval, territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières. Une subvention à hauteur de 400 € est attribuée.



- **Actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)**

Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière, propose une actualisation des programmes et crédits de paiement (AP/CP). 4 autorisations de programmes correspondant aux programmes études et travaux sont en cours d'exécution.

Il est proposé d'actualiser les crédits de paiement prévisionnels inscrits dans nos autorisations de programme, au vu du rythme de réalisation de nos marchés publics, et afin de pouvoir assurer l'exécution du budget 2019 jusqu'au vote du budget primitif 2020.

Il est proposé d'actualiser l'AP correspondant à la montée en débit à 7 810 000 € et de prolonger l'AP gouvernance et transversalité pour la faire correspondre à l'AP FttH, puisque le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage vient d'être reconduit. Ce qui fait un montant annuel de crédits de paiement de 120 000 € et une autorisation totale jusqu'en 2024 à 1 114 156 €.



- **Recrutement de contractuels sur les postes vacants**

Concernant les effectifs du SMN, il est proposé d'adopter une délibération annuelle afin de déléguer à Madame la Présidente la possibilité de recruter des contractuels, pour faire face à un besoin saisonnier ou un accroissement temporaire d'activité.

Par exemple cela peut correspondre aux missions sur l'adressage.

Par ailleurs, suite à l'accélération et à la montée en puissance du projet, différents postes permanents ont été créés, notamment lors du Comité syndical du 22 mars 2018 :

- 2 Techniciens fibre optique
- 1 Chargé de gestion administrative
- 2 Ingénieurs

Afin de mettre en conformité le Syndicat avec ces dispositions, il est proposé d'adopter les délibérations pouvant permettre le recrutement d'agents contractuels sur ces postes.

Concernant le personnel du Syndicat, Madame LUCOT-AVRIL présente également Mickaël BÉNARD, arrivé au Syndicat depuis quelques mois, en tant que chargé de mission « données exploitations ».

Il aura pour missions d'aider les chefs de projet pour la validation des APD et DOE, en créant des outils, par exemple, la mise en place de bases de données...

- **Rémunération de vacataires**

Madame LUCOT-AVRIL explique que, dans un contexte où les attentes des territoires et des usagers sont fortes, le Syndicat est amené à solliciter ponctuellement des prestataires apportant une expertise sur les différentes phases du projet, lors des Comités de pilotage de la délégation, lors de certaines réunions techniques ou pour assister les services dans la préparation des supports de communication appropriés.

L'activité concernée constitue une tâche spécifique de consultation et expertise, discontinue dans le temps qui ne correspond pas à la situation d'un emploi propre au Syndicat. C'est pourquoi il convient d'adopter un taux de vacation.



- **Nouveau site Internet**

Frédéric DEMAILLY présente le nouveau site internet du Syndicat.

Le but est que les Élus ainsi que les habitants puissent trouver sur le site, un maximum d'informations sur le déploiement.

Actuellement il s'agit d'une maquette du site, celui-ci sera alimenté au fur et à mesure. On retrouve la charte graphique utilisée par le SMN.

Plusieurs documents, dont des plaquettes par exemple, sont mis à disposition des élus et des habitants.

On y trouve également tous les points d'actualité et par exemple, les photos des grutages.

Différentes questions-réponses sont également proposées, ainsi que les rapports d'activités du Syndicat.

Les élus disposeront d'un mot de passe afin d'avoir un accès à des informations spécifiques.

Le site sera mis en service en juillet.



Madame LUCOT-AVRIL remercie vivement les membres du Comité Syndical pour leur participation à cette séance.

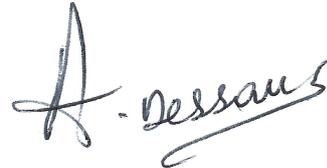
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT-AVRIL

La Secrétaire de séance,



Annic DESSAUX